



# COMPTE-RENDU



## VISITE DU QUARTIER DAMESME

DU 9 DÉCEMBRE 2023

# LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Thibault Fliné**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **Francine Bollet**, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,
- **José Tenda**, adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Carole Guernaec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Anne Ceconello**, directrice du pôle Patrimoine, Environnement, et Aménagement Durable,
- **Agents de Police municipale**

**Le point de rendez-vous a été donné sur le parking Damesme**

## I. POINT SUR LE PROJET DE RECONVERSION DE LA CASERNE DAMESME

• Ce projet en proximité du centre-ville de Fontainebleau a pour objectif d'accueillir un nouveau campus dédié à la formation supérieure au sens large, en phase avec l'économie locale et qui participe à la vie culturelle de Fontainebleau (projet d'Université du temps libre).

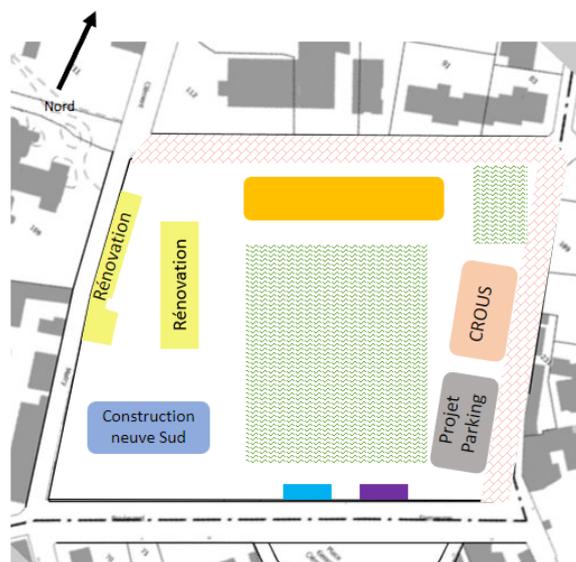
• Ce futur campus bellifontain vient compléter un tissu universitaire composé d'établissements d'enseignement secondaire et d'un site d'enseignement supérieur de 2 200 étudiants, incluant plusieurs classes préparatoires, des BTS en lycées, l'IUT Sénart Fontainebleau de l'UPEC, des Mastères spécialisés et des Doctorats à l'École Supérieure des Mines ParisTech.

• **En janvier 2023**, l'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau de l'UPEC (licence et masters de Sciences Politiques soit 700 étudiants) a intégré le Campus dans deux bâtiments rénovés. L'inauguration de l'IEP a eu lieu le **lundi 18 décembre 2023** en présence de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur.

• L'UPEC, par le biais du CPER (Contrat de Plan Etat Région), va également engager la construction d'un nouveau bâtiment comprenant un amphithéâtre, une bibliothèque et des salles de cours permettant l'accueil d'un pôle santé, ce qui porterait le nombre total d'étudiants à 2 000 sur le campus.

• Notre objectif, à terme, est d'ouvrir la caserne sur la ville, en mettant en valeur le cadre naturel dans lequel s'inscrit le projet (préservation de la biodiversité, création d'espaces végétalisés et lien avec la forêt) tout en intégrant une offre de stationnement (esthétique) répondant aux besoins du quartier.

- UPEC
  - Bâtiments rénovés
  - Construction CPER
- CROUS
  - Construction neuve (résidence étudiante/cafétéria)
- Ville
  - Elargissement et réhabilitation de voiries
- Non défini
  - Bâtiment 001
  - Aménagements extérieurs
- A l'étude
  - Projet UPEC d'une maison de la vie étudiante
  - Projet d'un parking mutualisé
  - Projet d'antenne jeunesse de la Ville



**VUE GLOBALE DU PROJET  
EN COURS DE DÉFINITION**

## 2. LES QUESTIONS GÉNÉRALES :

### • Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée par des propriétaires de chiens indécents. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants. Nous allons néanmoins lancer en janvier une nouvelle campagne de sensibilisation dans l'espace public afin d'inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.



### • Les riverains dénoncent également le comportement dangereux de nombreux cyclistes qui ne respectent pas le code de la route.

Nous allons mettre en place une campagne de sensibilisation visant à appeler les cyclistes à adopter des comportements de prudence et à respecter les règles de sécurité élémentaires pour une meilleure cohabitation sur la route.

### • Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec grande précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Dénecourt
- Place Decamps
- Boulevard Churchill
- Rue Guérin (entre la Place Decamps et la rue Victor Hugo)
- Rue René Quinton (entre le Boulevard Joffre et la route Louise)
- Rue Adam Salomon
- Route de la Bonne Dame, Route Notre Dame du Bon Secours et Route Louise (blowpatcher uniquement)

Chantiers prévus en 2024 :

- Reprise intégrale de la Rue des Bois avec enfouissement des réseaux
- Reprise intégrale de la Rue de Ferrare avec reprise de l'éclairage public
- D'autres voiries seront reprises en 2024 (arbitrage en cours)



• **La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains trouvent la traversée des routes dangereuse. Des passages piétons luminescents sont-ils envisagés ?**

La peinture photoluminescente n'est malheureusement pas homologuée pour les passages piétons en France. Cependant l'expérimentation d'un nouveau système de passage piéton lumineux sera mise en place dans un autre quartier bellifontain. Ce système consistera en un marquage lumineux bleu traversant le long du passage piétons. Une fois cette première phase d'expérimentation réalisée et évaluée, nous envisagerons la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres passages piétons de notre commune.

À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours prévu sur 4 ans et débuté en 2023 (1481 lanternes tout de même), qui nécessite des investissements importants, permet dès à présent, de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 37% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il sera désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune locale.

Le quartier piéton de la Rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront dès cette année.



### 3. QUESTIONS/RÉPONSES PAR QUARTIERS :

• **Les riverains expriment leur insatisfaction concernant l'intégration esthétique des dernières constructions dans le quartier, notamment la résidence « Les Monarques » et la résidence étudiante Lagorsse. Ils soulignent également l'importance de sanctuariser les espaces verts, voire d'en rajouter davantage dans le quartier et à l'échelle de la ville.**

La Ville est désormais classée en Site Patrimonial Remarquable (SPR), ce qui permettra de mieux protéger le patrimoine bellifontain. De plus, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus Bellifontains ont affirmé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) leur volonté de protéger davantage tous les espaces végétalisés, et d'inscrire les futurs projets dans une volumétrie modérée avec une grande qualité d'insertion.

Nous serons extrêmement vigilants pour que ces exigences soient retranscrites réglementairement. Le débat en conseil municipal sur le PADD ayant eu lieu, le maire peut désormais, le cas échéant, opposer des sursis sur les permis de construire qui seraient jugés inopportuns.

Par ailleurs d'un point de vue opérationnel, la Ville procèdera dès le mois de janvier à l'élargissement du trottoir et à la plantation d'arbres devant la résidence Lagorsse (travaux en cours jusqu'au mois de mars).

• **Le mauvais état des trottoirs de la rue des Bois et leur forte pente, dangereuse pour les personnes à mobilité réduite, sont signalés par de nombreux habitants du quartier. Est-il possible de rénover ces trottoirs ?**

La rue des Bois sera intégralement reprise à partir du mois de juillet. Les trottoirs seront élargis et les pentes corrigées. Une réunion publique sera organisée en avril pour présenter le projet aux riverains.



• **De même, le trottoir de la rue Clément Matry est détérioré, en partie au niveau de l'ex-chantier de la résidence des Monarques. Ce trottoir sera-t-il repris ?**

Le trottoir sera repris dans le prolongement des récentes réalisations effectuées devant la résidence (création de nouvelles places de stationnement), permettant ainsi de profiter de de davantage d'espaces verts et de places de stationnement. Nos équipes sont d'ailleurs en train de planter l'espace déjà aménagé devant la résidence.



• **Des potelets à l'angle de la rue Clément Matry et de la rue Saint-Merry ont été sciés, seront-ils remplacés ?**

Les potelets au niveau des passages piétons ne sont plus obligatoires, nous allons néanmoins étudier un éventuel remplacement.



• **Les anciens pans de murs situés rue Saint-Merry, conservés lors de la construction de la résidence des Monarques, sont en mauvais état (moisissures), est-il possible de les restaurer ?**

Nos services contactent le promoteur afin que les murs soient repris ou les moisissures traitées.



• **Le carrefour de la rue Saint-Merry et de la rue Clément Matry est considéré par de nombreux riverains comme dangereux, est-il possible d'y installer un (ou plusieurs) « Stop » ?**

Nos services vont étudier cette éventualité. A terme, cet espace sera traité en plateau surélevé avec passage piétons. Le cheminement en sera facilité tout en incitant les véhicules à ralentir.



• **Est-il possible de créer un parking temporaire au sein de la caserne Damesme ? Cela permettrait de proposer de nombreuses places de stationnement supplémentaires.**

Malheureusement l'ouverture du parking de la caserne au public impliquerait le risque non-négligeable d'une installation de la communauté des Gens du voyage sur ce terrain (plusieurs tentatives d'effraction ont d'ailleurs été constatées récemment).

Parce que nous n'avons pas les moyens légaux d'expulser ces occupations tant que nous ne répondons pas à nos obligations, et pour ne plus vivre cette situation, la Ville de Fontainebleau va proposer d'aménager une aire d'accueil sur le site de l'ancien bunker de l'OTAN afin de satisfaire à ses obligations.

Nous envisageons cependant, à plus long terme, de créer une nouvelle offre de stationnement pérenne au sein de la caserne (cf projet de parking évoqué en première page).



• **Un riverain nous signale la présence de moisissures sur la façade du bâtiment situé au 150 rue Saint Merry. Est-il possible d'installer une protection au niveau du lampadaire ?**

Nos services vont se rendre sur les lieux afin d'étudier la question.

## 4. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à **maire@fontainebleau.fr**. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à **assistante.elus@fontainebleau.fr**.

Hôtel de Ville  
40 rue Grande  
77300 Fontainebleau